

2T CONCEPT
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 Allée de la Flottière
37300 JOUE LES TOURS
900 854 811 RCS TOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 JUIN 2026

L'an 2026,

Le 22 Juin,

A 10 heures,

Monsieur TONY TESSIER,
demeurant 1 ROUTE DE LA BATARDERIE 37300 JOUE LES TOURS,

Propriétaire de la totalité des 2 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social
de la Société 2T CONCEPT,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} janvier et 31 décembre, et de prolonger de six mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de dix-huit mois du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2026.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 15 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 15 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 30 juin.

Le second paragraphe est supprimé.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
TONY TESSIER